

Synthèse du rapport annuel 2025

En 2025, l'ABE a évolué dans un paysage marqué par l'assouplissement des conditions financières, la persistance des tensions géopolitiques et l'accélération de l'évolution technologique. Dans ce contexte, l'ABE a placé la simplification au cœur de son programme, en rationalisant ses règles, ses rapports, son utilisation des données et ses processus internes tout en réorientant sa démarche essentiellement axée sur l'élaboration de la réglementation vers une approche plus pratique de la surveillance et du contrôle, en particulier dans le cadre des nouveaux cadres DORA et MiCA.

Les banques de l'UE/EEE sont restées résilientes tout au long de l'année. La solidité des fonds propres et des liquidités, la bonne rentabilité et la stabilisation des marchés du travail et de l'immobilier ont soutenu la qualité des actifs dans leur ensemble. Le test de résistance réalisé en 2025 à l'échelle de l'UE a confirmé que les banques seraient à même de maintenir des ratios de fonds propres supérieurs aux exigences minimales même dans un scénario défavorable sévère. Dans le même temps, l'ABE a signalé des vulnérabilités persistantes, notamment les pressions sur l'immobilier commercial, les risques géopolitiques et l'intensification des cybermenaces due à la numérisation rapide des services financiers et à la dépendance accrue à l'égard de prestataires de services critiques.

Des avancées majeures ont été réalisées en ce qui concerne la simplification et le renforcement du corpus réglementaire unique afin de soutenir les efforts de simplification à l'échelle de l'UE. S'appuyant sur son rapport sur l'efficacité du cadre de réglementation et de surveillance, l'ABE a fourni des éléments clés du paquet Bâle III, a complété ses travaux sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, et a recalibré les délais de publication des informations ESG. La proportionnalité a été affinée, en assouplissant les exigences applicables aux établissements de plus petite taille et non complexes et en adaptant la planification dans plusieurs domaines afin de tenir compte des évolutions législatives et du programme de simplification. L'ABE a également continué de soutenir les décideurs politiques en ce qui concerne les cadres émergents, notamment la révision de la directive et du règlement sur les systèmes de paiement, le règlement sur les dépositaires centraux de titres et le train de mesures sur la titrisation, en veillant à ce que les produits réglementaires restent cohérents, efficaces et pratiques.

L'année a été marquée par des progrès significatifs dans la modernisation des infrastructures de données de l'UE. Le lancement de la plateforme de données au titre du pilier 3 a permis de centraliser la publication d'informations prudentielles pour des centaines de banques et d'améliorer la transparence pour les autorités de surveillance, les marchés et le public. Le portail européen d'accès aux données (EDAP) a également permis d'élargir les ensembles de données et les outils d'analyse partagés, renforçant ainsi la stratégie plus large de l'ABE en matière de données. L'ABE a également fait progresser l'analyse ESG en publiant son premier tableau de bord des risques ESG et en travaillant vers l'élaboration d'un test de résistance récurrent en matière climatique, en veillant à ce que les risques liés au climat et à l'environnement soient intégrés dans les attentes des autorités de surveillance.

Dans le cadre des règlements DORA et MiCA, l'ABE s'est résolument investie dans son nouveau rôle de surveillance. À la suite de la mise à disposition en temps utile de toutes les normes

techniques relatives au règlement DORA et au règlement MiCA, l'ABE et les autres autorités européennes de surveillance ont mis en place des structures de gouvernance, des méthodologies, des systèmes informatiques et des cadres d'examen conjoint pour la résilience opérationnelle numérique et la surveillance des crypto-actifs. Dix-neuf prestataires tiers critiques de services TIC ont été désignés dans le cadre du règlement DORA, ce qui a déclenché le lancement d'activités de surveillance continue et renforcé la capacité de l'UE à surveiller et à atténuer les risques systémiques liés aux TIC. Dans le cadre du règlement MiCA, l'ABE a finalisé les procédures de surveillance des émetteurs de jetons se référant à un ou des actifs d'importance significative et de jetons de monnaie électronique d'importance significative, a renforcé les capacités de surveillance et a préparé les autorités nationales à adopter une approche plus harmonisée en matière de surveillance au fur et à mesure de l'évolution des marchés de crypto-actifs.

L'ABE a également renforcé la protection des consommateurs et soutenu la transition de l'UE vers une nouvelle autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA). Elle a mis en œuvre le règlement sur les paiements instantanés, publié son rapport sur les tendances de consommation et lancé des campagnes de sensibilisation coordonnées sur la fraude sur les crypto-actifs et la finance numérique, reflétant un engagement croissant en faveur de l'éducation des consommateurs et de la surveillance des pratiques du marché.

Enfin, l'ABE a renforcé la convergence en matière de surveillance entre les États membres grâce à des examens par les pairs, à des priorités en matière de surveillance, à des exercices d'évaluation comparative, à des formations en matière de surveillance et à une coopération renforcée avec les partenaires européens et internationaux. Ces efforts ont favorisé la cohérence des résultats en matière de surveillance et renforcé la position de l'UE dans les discussions sur la réglementation financière au niveau mondial.